

# DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche maritime, relatif à la publication des décisions de rétrocession

La SAFER Grand-Est porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

**RS 68 23 0099 01**

**Commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE - [SIGOLSHEIM] (68)**

- Surface sur la commune : 11 a 21 ca

31003- 318

- Superficie totale : **11 a 21 ca**

pour un prix de **11 210,00 €**

à Madame **Suzy THOMAS**, 23 rue Principale 68420 HUSSEREN-LES-CHATEAUX,

Qualité : Actif agricole à temps plein (exploitant, salarié, aide familial, conjoint collaborateur) (Viticultrice)

Motif de l'attribution : Cette rétrocession s'inscrit dans le cadre des missions dévolues aux SAFER par l'article L 141-1 du Code Rural qui vise le maintien d'exploitations agricoles ou forestières afin que celles-ci atteignent une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles. En effet, Mme THOMAS acquiert cette parcelle exploitée par le GAEC LES FUNAMBULES, en agriculture biologique, depuis plus de 30 années

Pour la SAFER, le 9 octobre 2023

Denis JELSCH  
Chef de service

A KAYSERSBERG VIGNOBLE,

le 13/10/2023

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

